

## PROCES VERBAL N°15 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Mardi 29 Octobre 2024

A : 14H00 au siège du District Gard Lozère

Président : MR BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN. Michel UDOVICI

Excusés : MRS Emile HOURS, Stéphane BROCCQ

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

### Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le PV N°14 de la réunion du 24.10.2024

### COUPE GARD LOZERE U19 ET U17

**Le tirage au sort a eu lieu le mardi 29 Octobre 2024 à 14H00 au siège du District par Mme VERDIER et MR LESCURE sous la présidence de MR BARLAGUET (Président de la Commission) et MR AURILLON (responsable catégorie U18/U19)**

**LES RENCONTRES AURONT LIEU LE SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024 à 15H00**

**Voir les rencontres sur FOOT CLUB ou le site du District rubrique « épreuves – coupes »**

#### **EQUIPES EXEMPTÉES (U18/U19)**

SAINT HILAIRE LA JASSE  
VEZENOBRES CRUVIERS  
SAINT CHRISTOL LES ALES  
FOOT TERRE DE CAMARGUE  
NIMES CHEMIN BAS  
NIMES SOLEIL LEVANT  
NIMES PISSEVIN VALDEGOUR  
AIMARGUES CABASSUT  
SAINT GILLES AEC  
US LA REGORDANE  
ALES RAIA/ST MARTIN DE VALGALGUES  
US GARON



RC SAUVETERRE  
CHUSCLAN LAUDUN  
**TOTAL : 14 équipes**

**EQUIPES EXEMPTÉES (U16/U17)**

NIMES CASTANET  
BOUILLARGUES  
VALLABREGUES  
VESTRIC  
AS CAISSARGUES  
ENT CHUSCLAN LAUDUN/CAVILLARGUES  
VERGEZE  
QUISSAC  
VAL DE CEZE  
US TREFLE  
SAINT CHRISTOL LES ALES  
THEZIERS  
RC GENERAC  
LA REGORDANE  
ENT TRIANGLE (BEZOUCE-REDESSAN)  
LE VIGAN  
BELLEGARDE  
SAUVETERRE  
**TOTAL : 18 équipes**

**RAPPEL : Application de l'article 6 alinéa 1 et 2 annexe 15 COUPE GARD LOZERE JEUNES.  
Exemple : le premier club tiré aura l'avantage du terrain quel que soit le niveau.**

**PAS DE PROLONGATION (Tirs aux buts si nécessaire)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE  
P. AURILLON**

**LE PRESIDENT,  
B. BARLAGUET**

